



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2019 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, Jean-Claude MONTEYREMAR, David RENAUD, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

Conseillers excusés : Serge BOURDIN (donne pouvoir à Daniel BÉGUET) , Christine CHURY (donne pouvoir à Denise VOLLAT), Laure DE FILPO (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

Conseillère absente : Michèle MIGNEROT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2019.

2 – DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose que l'objectif principal du projet d'aménagement du Centre Bourg est de sécuriser les abords de la Mairie en réalisant un plateau piétonnier au carrefour de la Grande Rue et de la Rue du Centre, de réorganiser le stationnement devant la Mairie, d'organiser le cheminement doux entre le centre-bourg et le stade municipal, de réaliser des stationnements PMR et les cheminements associés, de restaurer la « fontaine/statue des soldats de l'an 2 » et de la remettre en eau, de réaliser un aménagement paysager mettant en valeur le centre bourg et de mettre en place une « borne de recharge de véhicules électriques ».

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux pour cet aménagement est de 232 000 € HT et il fait également part de la possibilité d'obtenir

une subvention auprès de la « DETR Contrat de Ruralité » et solliciter la CCPA dans le cadre des « Fonds de Concours généralistes ».

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal adopte, à 10 voix POUR et 3 voix CONTRE, l'opération du Centre Bourg. Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR, le plan de financement prévisionnel.

Après étude des simulations budgétaires 2019 préparées par l'Adjointe aux Finances et le détail des travaux et des acquisitions prévues pour l'année 2019, il est précisé que l'engagement de cet aménagement dépendra de l'obtention des subventions.

3 – DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose que l'objectif principal de ce projet est de répondre à la demande croissante de rationnaires. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR Contrat de Ruralité.

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux pour cet aménagement est de 395 000 € HT, un emprunt devra être souscrit pour la réalisation de cette extension et il fait également part de la possibilité d'obtenir une subvention auprès de la « DETR Contrat de Ruralité ».

Le Maire rappelle que les Maires des Communes de BRIORD et de MONTAGNIEU ont été rencontrés, que ceux-ci sont favorables à l'extension du bâtiment actuel du Restaurant Scolaire. Dans le cadre du projet de convention « Restaurant Scolaire », une séance de travail a été fixée début mars 2019, avec les élus des Communes de BRIORD et de MONTAGNIEU. Cette convention définira les financements de chaque commune.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal adopte, à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, l'extension du Restaurant Scolaire. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel.

4 – COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE : PROJET DANS L'AMÉNAGEMENT DE BRÉGNIER-CORDON – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire indique que la Compagnie Nationale du Rhône a transmis, sous un format électronique, un dossier de demande d'autorisation d'exécution de travaux dans l'aménagement de BRÉGNIER-CORDON et plus particulièrement la création d'une écluse.

Cette demande d'autorisation vise à favoriser le développement touristique et permet la finalisation de la remise en navigabilité du Haut-Rhône entre SEYSSEL et SAULT-BRÉNAZ.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, la Compagnie Nationale du Rhône sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal donne, à 13 voix POUR, un avis favorable à la demande d'autorisation d'exécution de travaux dans l'aménagement du BRÉGNIER-CORDON.

5 – PROJET DE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE – DÉLIBÉRATION

Il est rappelé que le travail établi pour le projet de signalétique directionnelle a été remis à trois entreprises.

Deux devis sont parvenus en mairie, une entreprise ayant souhaité ne pas donner suite à ce projet. La commission a pu étudier ces devis et cette commission propose de retenir l'Entreprise DIDIER SIGNALETIC située à BOURG-EN-BRESSE.

De plus, il a été décidé de remplacer les deux panneaux d'entrée du village indiquant le site du Point Vert, et après réception de la proposition de l'Entreprise DIDIER SIGNALETIC, le choix s'est porté sur une photographie récente du site du Point Vert.

La proposition de l'Entreprise DIDIER SIGNALETIC s'élève à 23 809,70 € TTC.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal décide, à 13 voix POUR, de retenir la proposition de l'Entreprise DIDIER SIGNALETIC.

Afin de poursuivre la réflexion (choix des panneaux, couleurs) et répondre aux différentes questions des membres de la commission, une réunion aura lieu le vendredi 15 mars 2019 en mairie.

6 – PERSONNEL COMMUNAL : MAINTIEN DE SALAIRE – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} avril 2000 le personnel communal a souscrit un contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale et du Centre de Gestion de l'Ain. Il rappelle également que la Commune participe à hauteur de 25 %, cette participation se fait sous forme de subvention versée trimestriellement.

Afin de préserver cette protection alors même que le nombre et la durée des arrêts de travail indemnisés augmentent fortement et de fait, impactent les cotisations des contrats maintien de salaire, le Centre de Gestion a opté, à partir du 1^{er} janvier 2019, pour la transformation de l'option 3 (indemnités journalières, invalidité et perte de retraite) en option 2 (indemnités journalières et invalidité) avec une indemnisation à hauteur de 95 % du traitement.

Par conséquent, le taux de la cotisation mensuelle est depuis le 1^{er} janvier 2019 de 2,16 % (2,24 % auparavant). Comme auparavant, la Commune peut, si elle le désire, participer à hauteur de 25 %, les cotisations du personnel seraient ainsi diminuées et passeraient de 2,16 % à 1,62 %. Le coût annuel pour la commune serait d'environ 800 €.

Le Conseil Municipal accepte, à 13 voix POUR, le nouveau taux de cotisation du contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » de 2,16 % et décide à 13 voix POUR de verser trimestriellement une subvention de 25 % à la Mutuelle Nationale Territoriale.

7- Questions et informations diverses

7-1 Fresque sous les halles de la Mairie

Les services du Conservatoire d'Espaces Naturels demandent la possibilité d'insérer sur la fresque, un dessin pour symboliser le sentier d'interprétation des anciens méandres du Rhône. Cette demande sera étudiée.

7-2 Groupe scolaire : Projet de fresque

Suite à la réalisation de la fresque sur le mur d'enceinte du groupe scolaire, l'intervenante a été sollicitée par le directeur du groupe scolaire afin de réaliser une fresque sur les murs du bâtiment. Ce projet avait déjà été évoqué et pourrait être réalisé avec les élèves des classes de l'école maternelle. Cette demande pourrait être mise à l'étude.

7-3 Groupe scolaire : Plan de Prévention et de Mise en Sûreté

Dans le cadre du Plan de Prévention et de Mise en Sûreté, les coordonnées de deux sociétés installant des systèmes « wifi » ont été communiquées.

Des rendez-vous sont programmés au cours du mois de mars 2019.

7-4 Travaux pour l'accessibilité de la Poste

Monsieur le Maire rappelle que des travaux pour l'accessibilité de la Poste sont à réaliser. Un devis est parvenu en mairie pour l'aménagement d'une rampe d'accès. Une autre entreprise locale de maçonnerie fera parvenir un devis dans les prochains jours.

7-5 Plan Local d'Urbanisme

Suite aux directives de la Préfecture de l'Ain, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme devra être étudiée avec l'urbaniste chargée du dossier. Un courrier de la Direction Départementale des Territoires apportera des précisions sur les modifications futures du Plan de Prévention des Risques.

Monsieur le Maire précise que le schéma directeur d'assainissement devra faire l'objet d'une approbation, un dossier sera établi. Une enquête publique sera donc lancée pour la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'approbation du schéma directeur d'assainissement.

7-6 Nettoyage des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle la décision de recruter un agent d'entretien contractuel pour une durée hebdomadaire de 15 h 30 et précise que ce recrutement est reporté au 1^{er} avril 2019.

7-7 Réseau d'assainissement : Travaux à réaliser

Une entreprise spécialisée interviendra prochainement afin de réaliser un hydrocurage et une inspection télévisée du réseau d'assainissement à proximité du site du Point Vert.

Cette entreprise se chargera également du nettoyage du siphon du lavoir communal.

7-8 Site du Point Vert

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un barbecue collectif multi-foyers et de l'installer sur le site du Point Vert.

7-9 Matinée Nettoyage

Il a été décidé de faire coïncider la matinée « Nettoyage de la Commune » avec la matinée de nettoyage des rivières organisée par le SR3A (Syndicat de la Rivière

d'Ain Aval et de ses Affluents). La date retenue est le samedi 23 mars 2019 à partir de 9 heures. Il est précisé que des paires de gants pourront être fournis le SR3A.

7-10 Commission des Finances

La Commission des Finances se réunira le vendredi 22 mars 2019.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 29 mars 2019 à 20 heures